

articles des exportations canadiennes. Le ministre pourrait-il nous dire s'il estime que nous pourrions reprendre notre marché au Royaume-Uni à l'égard du bacon ou du bœuf?

**Le très hon. M. Howe:** En ce moment, nous vendons nos excédents de bacon aux États-Unis à des prix beaucoup plus élevés que ceux que nous pourrions obtenir au Royaume-Uni. Si mon honorable ami connaît des exportateurs des provinces des Prairies qui seraient disposés à accepter le prix offert par le Royaume-Uni, nous pourrions facilement prendre des mesures pour qu'ils exportent leur bacon au Royaume-Uni.

**M. Castleden:** En va-t-il de même du bœuf?

**Le très hon. M. Howe:** La situation à l'égard du bœuf est la même.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Je voudrais poser une question au ministre, mais je ne suis pas très certain qu'elle relève de son ministère. Dans ce cas, il n'aura qu'à me le dire. Ma question a trait au génie, domaine qui l'intéresse beaucoup, je le sais. Une grande partie des travaux de génie relatifs à la plupart de nos industries chimiques et pétrochimiques se fait aux États-Unis. Je crois que le ministre a reçu des lettres à ce sujet. A-t-il songé à un plan quelconque qui permettrait de garder au Canada nos ingénieurs qui accomplissent ce travail? Je crois savoir que, depuis quatre ans, on a affecté environ 20 millions de dollars à ces travaux de génie aux États-Unis dans ce seul domaine. Je sais qu'il est impossible de se protéger par des droits douaniers mais songe-t-on aux moyens de garder ces gens au Canada pour qu'ils y accomplissent leur travail?

**Le très hon. M. Howe:** Autant que je sache, aucun ingénieur canadien de bonne réputation ne manque de travail; la plupart de nos établissements n'ont pas assez d'ingénieurs qualifiés. Je suppose que le Gouvernement est probablement le plus important employeur d'ingénieurs au Canada. Dès qu'ils sortent des universités, les ingénieurs ont au pays des occasions d'emploi qui sont au moins égales à celles qu'on peut leur offrir ailleurs. A l'occasion, dans le cas de travaux hautement spécialisés, il est naturel qu'ils aillent ailleurs parce qu'ils ne peuvent acquérir ce genre d'expérience au Canada. Cependant, les établissements canadiens cherchent à employer des ingénieurs canadiens lorsqu'ils est possible d'en trouver dans leur domaine particulier.

(Le crédit est adopté.)

[M. Castleden.]

Office des agents du commerce extérieur—

430. Administration et fonctionnement, \$2,855,438.

**M. Bell:** Le ministre peut-il nous dire quelles instructions, s'il en est, on donne aux commissaires de commerce et à nos autres fonctionnaires outre-mer afin qu'ils favorisent l'utilisation des ports canadiens pour l'expédition des exportations et des importations de marchandises?

**Le très hon. M. Howe:** Les marchandises échangées avec des pays du Commonwealth doivent passer par des ports canadiens pour avoir droit au tarif de préférence. C'est une condition essentielle. Au Canada, à moins que l'expéditeur ne donne expressément un ordre contraire, les marchandises sont expédiées de ports canadiens. Si un chemin de fer n'a pas reçu d'ordre défini dans le sens contraire, il doit faire passer les marchandises par les ports canadiens. Dans le cours d'instruction, on demande aux commissaires de commerce de souligner l'importance des ports canadiens; de fait, la plus grande partie de nos marchandises passe par ces ports. La situation a changé considérablement depuis le début des années 30, alors qu'on ne se préoccupait guère de ce point.

**M. Bell:** A propos de la remarque du ministre, je ne trouve guère à redire au changement survenu depuis les années 30. J'affirme simplement qu'il y a place pour une énorme amélioration à cet égard; j'estime que le ministère ne devrait négliger aucun effort à cette fin.

**M. Nicholson:** Je tiens à rendre hommage au ministre pour le travail qu'accomplit cette division en communiquant des renseignements sur le port de Churchill. Il y a un an, les gouvernements de la Saskatchewan et du Manitoba ont publié une brochure très intéressante sur les possibilités qu'offre ce nouveau port du Nord. Encore qu'on ne puisse attendre de nos agents du commerce extérieur qu'ils manifestent de préférence à l'égard de Saint-Jean, Halifax ou Montréal, lorsqu'il s'agit de conseiller l'usage de ports canadiens, ils se sont engagés à distribuer cette précieuse brochure dans leurs bureaux à l'étranger et les expéditeurs éventuels peuvent en obtenir des copies. Ils peuvent tirer parti de ce que l'expédition par voie de Churchill à destination des Prairies présente des avantages très intéressants. Je tiens à remercier le ministère du Commerce du service rendu par les agents du commerce extérieur en Europe en mettant cette brochure à la portée des gens qui exportent vers notre coin du monde.